



Commune de Rully  
5 Place de la Mairie  
71150 RULLY

## ARRÊTÉ DU MAIRE V112/2025

### Portant sur modification de la circulation

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 28.11.2025 de Madame PONSOT Lucie concernant l'organisation d'une journée portes ouvertes au Domaine Sylvain et Lucie PONSOT, 17 rue des Buis – 71150 RULLY.

Considérant le besoin de mettre en sens unique la rue des Buis pour la sécurité et le bon déroulement de la manifestation, au 17 rue des Buis – 71150 RULLY

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La rue des Buis – 71150 RULLY sera à sens unique, dans le sens de la Place Sainte Marie à la rue des Buis le **samedi 06 décembre de 10h00 à 20h00**.

**ARTICLE 2 :** Une déviation sera mise en place par la rue de la Chaumette – 71150 RULLY.

**ARTICLE 3 :** Les panneaux indiquant les réglementations seront mis en place par le pétitionnaire.

**ARTICLE 4 :** La zone sera restituée dans son état initial.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de RULLY et affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution des travaux.

**ARTICLE 6 :** Madame le Maire, la Gendarmerie Nationale et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à RULLY  
Le 03 décembre 2025

L'adjoint délégué  
Alain RICHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.